

La validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2009

► Les flux de dossiers VAE se réduisent en attendant la mise en place des jurys des nouveaux diplômés

De l'information à la présentation du dossier devant le jury

1^{re} étape : l'information



2^e étape : la recevabilité

La recevabilité est valable définitivement. Il n'y a pas de délai de présentation de dossier devant le jury.



3^e étape : l'accompagnement



4^e étape : le jury



Source : DRDIS PACA – Traitement ORM.